



Service des
Assemblées

Conseil municipal du lundi 27 janvier 2025
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

<p>Approbation des procès-verbaux des séances des 15 juillet 2024 et 23 septembre 2024</p>	<p>LE CONSEIL ARRETE Contre : 10, <i>Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, Mme Rachel CAPRON, M. Yves AUREGAN, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Elsa RICHARD, M. Anthony GUIDAULT, Mme Claire SCHWEITZER.</i></p>
---	---

DOSSIERS EN EXERGUE	VOTE
<p><u>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u></p> <p><i>Rapporteur : Hélène CRUYPENINCK</i></p> <p>1°) Développement durable - Rapport sur la situation 2024 (DEL-2025-1)</p> <p><u>FINANCES</u></p> <p><i>Rapporteur : Julien GUILLANT</i></p> <p>2°) Débat d'orientation budgétaire 2025 (DEL-2025-2)</p>	<p>PREND ACTE <i>Le Conseil municipal prend acte.</i></p> <p>PREND ACTE <i>Le Conseil municipal prend acte.</i></p>

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Christophe BÉCHU

3°) Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif (DEL-2025-3)

4°) Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Déclassement de parcelles (DEL-2025-4)

5°) Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Acquisition de parcelle (DEL-2025-5)

**ADOPTE A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

*Abstentions: 10, M. Bruno
GOUA, Mme Céline VERON,
Mme Silvia CAMARA-
TOMBINI, Mme Marielle
HAMARD, M. Yves
AUREGAN, Mme Elsa
RICHARD, Mme Claire
SCHWEITZER, M. Anthony
GUIDAULT, Mme Sonia
PORTENGUEN, Mme Rache
CAPRON.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

*Abstentions: 10, M. Bruno
GOUA, Mme Céline VERON,
Mme Silvia CAMARA-
TOMBINI, Mme Marielle
HAMARD, M. Yves
AUREGAN, Mme Elsa
RICHARD, Mme Claire
SCHWEITZER, M. Anthony
GUIDAULT, Mme Sonia
PORTENGUEN, Mme Rache
CAPRON.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

*Abstentions: 10, M. Bruno
GOUA, Mme Céline VERON,
Mme Silvia CAMARA-
TOMBINI, Mme Marielle
HAMARD, M. Yves
AUREGAN, Mme Elsa
RICHARD, Mme Claire
SCHWEITZER, M. Anthony
GUIDAULT, Mme Sonia
PORTENGUEN, Mme Rache
CAPRON.*

6°) Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Approbation d'un bail emphytéotique administratif (DEL-2025-6)

**ADOPTE A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

Abstentions: 10, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Rache CAPRON.

7°) Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Approbation de la convention financière (DEL-2025-7)

**ADOPTE A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

Abstentions: 10, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Rache CAPRON.

8°) Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Dissolution du groupement d'intérêt public (GIP) Terra Botanica (DEL-2025-8)

**ADOPTE A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

Abstentions: 10, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Rache CAPRON.

DOSSIERS	VOTE
<p><u>POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE</u></p> <p><i>Rapporteur : Caroline FEL</i></p> <p>9°) Apaisement aux abords des écoles - Etudes et travaux - Fonds de concours à Angers Loire Métropole (DEL-2025-9)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>

10°) Association des pupilles de l'enseignement public "Les PEP Atlantique Anjou" - Convention - Attribution de subventions (DEL-2025-10)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

*N'a pas pris part au vote:
M. Laurent VIEU.*

11°) Organisation des activités périscolaires - Année scolaire 2024/2025 - Association "Cemea" - Convention - Attribution de subvention (DEL-2025-11)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

12°) Université d'Angers - Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance et la jeunesse - Festival Enjeux - Attribution de subvention (DEL-2025-12)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

*N'a pas pris part au vote:
Mme Corinne BOUCHOUX*

13°) SPL Alrest - Cession d'actions de la Ville d'Angers à la Ville de Mûrs-Erigné (DEL-2025-13)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

*N'ont pas pris part au vote:
M. Benoit PILET, Mme
Mathilde FAVRE D'ANNE,
Mme Marina CHUPIN, M.
Florian RAPIN, M. Laurent
VIEU, Mme Christine
STEIN, Mme Claire
SCHWEITZER.*

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

14°) Quartier Belle-Beille - Secteur Sauveboeuf - Déclassement du domaine public communal (DEL-2025-14)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

15°) Quartier Belle-Beille - Secteur Sauveboeuf - Cession d'une parcelle (DEL-2025-15)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

16°) Monplaisir - Boulevard Robert Schuman - Acquisition de parcelles (DEL-2025-16)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

17°) Bouchemaine - Route d'Angers - Acquisition d'une emprise de terrain nu - Projet de plantation de forêt urbaine (DEL-2025-17)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

18°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale à la propriété - Attribution de subventions (DEL-2025-18)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

19°) Habitat-Logement - Création d'un syndic de copropriétés par Althi - Modification de l'objet social - Agrément spécial ministériel - Approbation (DEL-2025-19)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

*N'ont pas pris part au vote:
M. Roch BRANCOUR, M.
Francis GUITTEAU, Mme
Jeanne BEHRE-
ROBINSON, Mme Sophie
LEBEAUPIN, M. Benoît
PILET, Mme Alima TAHIRI
Mme Bénédicte BRETIN, M.
Florian RAPIN, Mme
Maryse CHRÉTIEN, M.
Laurent VIEU, Mme
Christine BLIN, Mme
Marie-Isabelle LEMIERRE,
M. Benoît CHRISTIAN,
Mme Silvia CAMARA-
TOMBINI, Mme Claire
SCHWEITZER, Mme
Maryvonne
BOURGETEAU.*

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

20°) Action culturelle - Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions (DEL-2025-20)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

21°) Association Angers Musées Vivants (AMV) - Convention de partenariat 2025-2027 (DEL-2025-21)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

22°) Musées d'Angers - Musée Jean-Lurçat et de la tapisserie contemporaine - Modalité tarifaire de la mise à disposition de l'association Madavin les 1er et 2 février 2025 (DEL-2025-22)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Karine ENGEL

23°) Politique sportive - Associations sportives amateur - Attribution de subventions "manifestations" (DEL-2025-23)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

24°) Politique sportive - Interventions pédagogiques de stagiaires de l'Institut de professionnalisation sportive d'Angers (Ipsa) lors des cours de natation dans les piscines Jean Bouin et La Roseraie au bénéfice des élèves de six écoles élémentaires - Conventions (DEL-2025-24)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

<p><u>POLITIQUE PETITE ENFANCE</u></p> <p><i>Rapporteur : Pascale MITONNEAU</i></p> <p>25°) Monplaisir - Multi-accueil Voltaire - Convention subvention d'investissement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) (DEL-2025-25)</p> <p>26°) Relais Petite Enfance - Convention d'objectifs et de financements CAF - Avenant de prorogation (DEL-2025-26)</p>	<p><i>ADOPTE A L'UNANIMITE</i></p> <p><i>ADOPTE A L'UNANIMITE</i></p>
<p><u>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS</u></p> <p><i>Rapporteur : Francis GUTEAU</i></p> <p>27°) Fonds projets de quartier - Attribution d'une subvention (DEL-2025-27)</p> <p>28°) Associations animatrices de maisons de quartier - Conventions pluriannuelles d'objectifs - Maison de quartier des Hauts-de-Saint Aubin - Modification du titulaire - Avenant (DEL-2025-28)</p>	<p><i>ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</i> <i>N'ont pas pris part au vote: Mme Caroline FEL, Mme Marina CHUPIN, M. Laurent VIEU.</i></p> <p><i>ADOPTE A L'UNANIMITE</i></p>
<p><u>CYCLE DE L'EAU</u></p> <p><i>Rapporteur : Hélène CRUYPENINCK</i></p> <p>29°) Enquête publique loi sur l'eau - Département de Maine-et-Loire - Travaux de dragage et d'entretien des voies navigables du domaine public fluvial du bassin de la Maine - Avis (DEL-2025-29)</p>	<p><i>ADOPTE A L'UNANIMITE</i></p>
<p><u>BATIMENTS</u></p> <p><i>Rapporteur : Florian RAPIN</i></p> <p>30°) Transition énergétique - Réseaux de chaleur Angers Rive Droite - Conventions de raccordement (DEL-2025-30)</p>	<p><i>ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</i> <i>N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Stéphane PABRITZ, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anita DAUVILLON, M. Grégoire LAINÉ, Mme Elsa RICHARD.</i></p>

<p>Rapporteur : Maxence HENRY</p> <p>31°) Quartier Roseraie - Aménagement d'un relais mairie à l'Espace Frédéric Mistral - Avenants aux marchés de travaux (DEL-2025-31)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>VOIRIE ET ESPACES PUBLICS</u></p> <p>Rapporteur : Christophe BÉCHU</p> <p>32°) Quartiers Belle-Beille, La Fayette, Hauts-de-Saint-Aubin, Saint-Serge et Saint-Léonard - Dénominations, modifications de tracé et prolongations de voies (DEL-2025-32)</p> <p>Rapporteur : Maxence HENRY</p> <p>33°) Effacements des réseaux d'électricité de basse tension et d'éclairage public - Rue de la Maître-Ecole et rue Léon Thuleau - Versement à Angers Loire Métropole des fonds de concours (DEL-2025-33)</p> <p>34°) Enfouissement de réseaux aériens de télécommunication - rue de la Maître-Ecole - Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (Siéml) - Orange - Convention – Approbation (DEL-2025-34)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES N'ont pas pris part au vote: M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Constance NEBBULA, M. Julien GUILLANT.</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES N'ont pas pris part au vote: M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Constance NEBBULA, M. Julien GUILLANT.</p>
<p><u>RAYONNEMENT ET COOPERATIONS</u></p> <p>Rapporteur : Isabelle PRIME</p> <p>35°) Mémoire d'entente entre les villes d'Angers et de Valence (Espagne) (DEL-2025-35)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES</u></p> <p>Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON</p> <p>36°) Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Etat des travaux pour l'année 2024 (DEL-2025-36)</p> <p>Rapporteur : Julien GUILLANT</p> <p>37°) Prestations de services postaux pour l'envoi de plis et de colis - Autorisation de signature des contrats (DEL-2025-37)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>

38°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2025-38)

Rapporteur : Christophe BÉCHU

39°) Commission thématique - Désignation d'un représentant (DEL-2025-39)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

♦ **Liste des décisions du maire** prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

PREND ACTE

♦ **Liste des marchés pris en application de la délégation du conseil municipal au maire**, pour information en application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

PREND ACTE

♦ **Questions diverses**

Christophe BECHU



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 3 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 janvier 2025 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 janvier 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 00*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI (à partir de la DEL-2025-2), Mme Anita DAUVILLON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2025-8), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Céline VERON, Mme Sonia PORTENGUEN

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER pour le vote de la DEL-2025-1

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Marielle HAMARD

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2025-9

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Elsa RICHARD.



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 28 janvier 2025.*

*La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 3 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL-2025-3

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Depuis maintenant 15 ans, Terra Botanica, premier parc du végétal en Europe, est un élément structurant de l'attractivité touristique et économique du Département de Maine-et-Loire. A ce jour, le parc est géré par un groupement d'intérêt public (GIP) créé le 17 décembre 2014.

Les investissements initiaux du parc ont été financés majoritairement par le Département de Maine-et-Loire sur le terrain mis à disposition par la Ville d'Angers via un bail emphytéotique administratif. En sa qualité d'emphytéote, le Département de Maine-et-Loire a lui-même mis à disposition le site au GIP Terra Botanica.

Afin notamment d'accroître l'attractivité du parc par la réalisation nécessaire d'un programme d'investissement ambitieux, sans pour autant engendrer de nouvelles dépenses lourdes pour leurs budgets, les deux collectivités membres du GIP ont souhaité faire appel à un opérateur-investisseur privé.

Par délibération du 25 mars 2024, la Ville d'Angers a donc décidé, conjointement avec le Département de Maine-et-Loire, de lancer un appel à projets en vue d'attribuer à un opérateur-investisseur un bail emphytéotique administratif pour la réalisation du programme d'investissements et la gestion du parc Terra Botanica.

Préalablement à la signature du bail emphytéotique administratif précité, il importe de procéder à la résiliation, de façon amiable, du bail existant, et de son avenant, consentis par la Ville d'Angers au Département de Maine-et-Loire.

Les parties sont convenues que cette résiliation anticipée ne sera assortie d'aucune indemnité, le Département de Maine-et-Loire bénéficiant du reversement d'une partie de la redevance versée par le nouvel emphytéote à la Ville d'Angers.

Les autres modalités de résiliation sont définies dans le projet d'acte joint à la présente délibération et susceptible de modifications mineures.

Tous les frais, droit et émoluments seront supportés par la Ville d'Angers.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 janvier 2025

Considérant la lettre valant avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 6 décembre 2024,

Considérant le rapport d'évaluation sur la redevance emphytéotique en date du 21 janvier 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 3 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve la résiliation du bail emphytéotique administratif du 30 mars 2010, et de son avenant du 8 avril 2016, consentis par la Ville d'Angers au Département de Maine-et-Loire portant sur les parcelles situées route d'Epinarde, cadastrées section AB n°189 et AI n°307, emprise du parc Terra Botanica, pour une surface totale de 38ha 47a 93ca.

Autorise le maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette résiliation.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstentions : 10, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, M. Anthony GUIDAULT, Mme Marielle HAMARD, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Elsa RICHARD, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANCAISE' at the top and 'MAIRIE D'ANGERS' at the bottom, with a central emblem.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 4 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 janvier 2025 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 janvier 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 00*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI (à partir de la DEL-2025-2), Mme Anita DAUVILLON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2025-8), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Céline VERON, Mme Sonia PORTENGUEN

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER pour le vote de la DEL-2025-1

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Marielle HAMARD

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2025-9

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Elsa RICHARD.



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 28 janvier 2025.*

*La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 4 (dans l'ordre du jour)

Référence : *DEL-2025-4*

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Déclassement de parcelles

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

EXPOSE

Dans le cadre de l'appel à projets pour la réalisation du programme d'investissements et la gestion du parc Terra Botanica, dont le lancement a été approuvé par délibération du conseil municipal du 25 mars 2024, il est prévu de signer avec l'opérateur retenu un bail emphytéotique administratif sur les parcelles composant l'emprise du parc et qui relèveront du domaine privé de la Ville d'Angers au moment de sa signature.

Par acte notarié en date du 30 mars 2010, et avenant en date du 8 avril 2016, la Ville d'Angers a consenti au Département de Maine-et-Loire, un premier bail emphytéotique administratif portant sur les parcelles situées route d'Épinard, cadastrées section AB n°189 et AI n°307, pour une surface totale de 38ha 47a 93ca.

Suite à la création du groupement d'intérêt public (GIP) Terra Botanica et en sa qualité d'emphytéote, le Département de Maine-et-Loire a, par une convention signée le 26 février 2015, mis ces parcelles à disposition du GIP, à titre gratuit.

Par ailleurs, le parking P2, cadastré section AI n°419, d'une surface de 2ha 22a 10ca était également mis à disposition du GIP, pour répondre aux besoins de stationnement propres du parc.

Par délibération du 26 novembre 2024, le conseil d'administration du GIP Terra Botanica a constaté la désaffectation des parcelles cadastrées section AB n°189, et AI n°307 et 419, emprise de l'intégralité du parc Terra Botanica mis à sa disposition aux motifs que :

- à date, le parc est fermé au public, seul le centre d'affaires, activité annexe du parc restant ouvert ;
- le GIP renonce, dès à présent et définitivement, à toute sujétion ou contrainte de service public liée à la gestion du parc ;
- le prochain bail emphytéotique administratif consenti par la Ville d'Angers et pouvant, en application de l'article L. 1311-2 du code général des collectivités territoriales, porter sur des dépendances du domaine privé, ne contiendra pas davantage de sujétions ou contraintes de service public.

Enfin, la résiliation du bail emphytéotique administratif consenti par la Ville d'Angers au Département de Maine-et-Loire, portant sur les parcelles situées route d'Épinard, cadastrées section AB n°189 et AI n°307, a été approuvée en vertu d'une délibération du conseil municipal de ce jour.

Au vu de ces éléments, et en application du montage retenu, il convient dès lors de procéder au déclassement du domaine public de la Ville d'Angers de ces parcelles bâties, désormais désaffectées, dans le but d'attribuer à un opérateur-investisseur un bail emphytéotique administratif portant sur le domaine privé de la Ville.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 janvier 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 4 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Constate la désaffectation des parcelles bâties situées route d'Epinaud, cadastrées section AB n°189, AI n°307 et 419, emprise de la totalité du parc Terra Botanica, d'une surface totale de 40ha 70a 03ca.

Procède à leur déclassement du domaine public communal de la Ville d'Angers.

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstentions : 10, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, M. Anthony GUIDAULT, Mme Marielle HAMARD, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Elsa RICHARD, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 5 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 janvier 2025 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 janvier 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 00*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI (à partir de la DEL-2025-2), Mme Anita DAUVILLON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2025-8), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA

Etaient excusés : M. Benoît PILET, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Céline VERON, Mme Sonia PORTENGUEN

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Benoît PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER pour le vote de la DEL-2025-1

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Marielle HAMARD

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2025-9

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Elsa RICHARD.



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 28 janvier 2025.*

*La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 5 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL-2025-5

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Acquisition de parcelle

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Afin de permettre la création du parc Terra Botanica, la société Sodemel, en sa qualité de concessionnaire de la ZAC du plateau de la Mayenne, a procédé à une remise de parcelles à la Ville d'Angers en 2009.

La société Sodemel, devenue Alter cités, est restée propriétaire d'une parcelle située route d'Épinard, cadastrée section AB n°134, d'une surface de 3 427 m², comprise dans l'enceinte du parc Terra Botanica.

Afin de régulariser cette omission, et de permettre l'intégration de cette parcelle au bail emphytéotique consenti à la société Looping T.B., la Ville d'Angers doit procéder à l'acquisition de cette parcelle. Celle-ci s'effectuera au prix de 1 €.

Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par la Ville d'Angers.

L'avis de la direction immobilière de l'Etat n'est pas requis, conformément à l'article L. 1311 du code général des collectivités territoriales.

Cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du code général des impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor public

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 janvier 2025

DELIBERE

Approuve l'acquisition auprès de la société Alter cités de la parcelle située route d'Épinard à Angers, cadastrée section AB n°134, d'une surface de 3 427 m², au prix de 1 €.

Autorise le maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du code général des impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor public.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstentions : 10, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, M. Anthony GUIDAULT, Mme Marielle HAMARD, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Elsa RICHARD, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 6 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 janvier 2025 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 janvier 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 00*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI (à partir de la DEL-2025-2), Mme Anita DAUVILLON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2025-8), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Céline VERON, Mme Sonia PORTENGUEN

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER pour le vote de la DEL-2025-1
Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Marielle HAMARD
Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2025-9

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Elsa RICHARD.



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 28 janvier 2025.*

*La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 6 (dans l'ordre du jour)

Référence : **DEL-2025-6**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Approbation d'un bail emphytéotique administratif

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

EXPOSE

Dans le cadre de l'appel à projets pour la réalisation du programme d'investissements et la gestion du parc Terra Botanica, dont le lancement a été approuvé par délibération du conseil municipal du 25 mars 2024, il est prévu d'attribuer à un opérateur-investisseur un bail emphytéotique administratif sur les parcelles composant l'emprise du parc.

Depuis son ouverture, en avril 2010, le parc Terra Botanica, premier parc du végétal en Europe, est un élément essentiel de l'attractivité de l'Anjou. Outre ses retombées économiques et touristiques, il est devenu la signature nationale, voire internationale de la Ville d'Angers et du Département de Maine-et-Loire. Cet équipement constitue ainsi un équipement d'intérêt général pour la Ville d'Angers.

Après 15 ans d'une croissance soutenue, les deux collectivités se sont fixées pour ambitions, notamment pour consolider la croissance du parc et sa fréquentation (+ de 500 000 visiteurs ces deux dernières années, avec une année record en 2024 de cumul à 587 000 visiteurs) :

- d'accroître son attractivité par la réalisation d'investissements nécessaires au renouvellement des univers végétaux, attractions, spectacles, événements, etc.,
- de renforcer son offre touristique,
- de rester un parc ludique et pédagogique mais aussi d'expérimentation et d'innovation œuvrant en faveur de la biodiversité.

A cet effet, elles sont convenues de s'adosser à un opérateur-investisseur privé.

A l'issue de la procédure de l'appel à projets objet d'un avis d'appel public à concurrence du 12 avril 2024, plusieurs opérateurs se sont manifestés. Une proposition a été retenue, celle de la société par actions simplifiée (SAS) Looping Cie. Ce groupe gère 19 parcs en Europe, dont le zoo de La Flèche et le Grand Aquarium de Saint-Malo, avec un global de 800 collaborateurs permanents et qui accueillent au total chaque année environ 6 600 000 visiteurs pour un chiffre d'affaires de 218 000 000 €.

Les caractéristiques communes aux différents parcs gérés par le groupe Looping sont en adéquation avec le parc Terra Botanica :

- une taille d'équipements locale et régionale,
- un public cible : famille avec jeunes enfants (3 à 12 ans),
- des marques locales avec une notoriété, des retombées et un ancrage local forts,
- un taux de revisite élevé (62 % en moyenne).

Compte tenu de la qualité de la proposition du groupe Looping, le Département et la Ville ont décidé d'engager des négociations, lesquelles ont abouti à une proposition finale présentant les principales caractéristiques suivantes :

- en application de l'article L. 1311-2 du code général des collectivités territoriales, l'octroi par la Ville (avec intervention du Département) d'un bail emphytéotique administratif au bénéfice de la société par actions simplifiée (SAS) Looping T.B. détenue à 100 % par la société par actions simplifiée (SAS) Ride Holding au capital de 101 011 394 €, ayant elle-même pour actionnaire unique la SAS Looping Cie, la SAS Ride Holding se portant caution solidaire de tous les engagements souscrits par la SAS Looping T.B. en sa qualité d'emphytéote ; la durée dudit bail est fixée à 40 ans, durée calculée en adéquation avec le programme d'investissements envisagé ;
- la mise à disposition, au titre du bail, de l'ensemble des terrains et ouvrages immobiliers, propriétés de la Ville d'Angers et constituant le Parc Terra Botanica, soit les parcelles bâties situées route

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

N° 6 (dans l'ordre du jour)

d'Épinard, cadastrées section AB n°189 et 134, AI n°307 et 419, d'une surface totale de 41ha 04a 30ca. La parcelle cadastrée section AB n°134 devant être acquise par la Ville d'Angers en exécution de la délibération du conseil municipal de ce jour.

Ainsi, en vue de la réalisation d'une nouvelle aire de stationnement par et aux frais de la société Looping, la parcelle cadastrée section AI n°419, d'une surface de 2ha 22a 10ca (emprise du parking P2 actuel), fera l'objet d'une substitution avec une emprise foncière attenante au parc, d'une superficie d'environ 3ha. Cette substitution sera réalisée par voie d'avenant, après concertation avec la société Alter Public, aménageur de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Plateau de la Mayenne et dans un délai maximum de douze mois à compter de la prise d'effet du bail. Elle ne donnera pas lieu à indemnisation ou modification de la redevance.

- la réalisation d'un programme d'investissement global de 59 000 000 € sur les 10 prochaines années (dont 7 000 000 € sur les trois premières années) comprenant :
 - o la réalisation de travaux d'aménagement et de rénovation des bâtiment existants ;
 - o la réalisation de nouveaux équipements et bâtiments, notamment la création de l'observatoire de la terre (attraction iconique et emblématique) dès les trois premières années et la réalisation d'hébergements thématiques (lodges et hôtel) ;
- la réalisation (ou la reconversion) d'aménagements et d'infrastructures visant à créer de nouvelles activités et attractions (développement du réseau de passerelles-jardin, les arbres des voyageurs, la (R)évolution de Darwin, le parcours pieds nus dans les mystères de la forêt, etc.) ;
- l'engagement de développer et d'exploiter le parc Terra Botanica en respectant son ADN et sa destination, à savoir un parc dédié à la biodiversité et au végétal, aux divertissements et loisirs, aux expériences ludo-pédagogiques constituant un élément essentiel pour l'attractivité et le développement du parc ;
- la reprise par l'opérateur de l'ensemble du personnel, des actifs mobiliers du GIP Terra Botanica et des contrats existants attachés à l'activité pour un montant de 5.000.000 €, GIP dont la dissolution prendra effet dès la prise d'effet du nouveau bail emphytéotique administratif ;
- le transfert de toutes les charges (investissements, entretien, grosses réparations, fiscalité, etc.) à Looping ;
- la mise en place d'un comité de suivi et partenarial avec représentation paritaire des deux collectivités (Ville d'Angers et Département de Maine-et-Loire) visant à s'assurer de la bonne exécution du bail et à favoriser le développement et l'attractivité du parc, en synergie avec les autres équipements et acteurs touristiques du territoire ;
- l'octroi à Looping d'un droit préférentiel dans le cas où la Ville déciderait de céder les parcelles emprises du parc, cadastrées section AB n°189 et 134, AI n°307 et 419 (parking P2), d'une surface totale de 41ha 04a 30ca, mais aussi de céder ou de louer tout ou partie des parcelles attenantes au parc, propriété de la Ville d'Angers et cadastrées section AI n°420, AI n°242 et AP n°44, sous réserve d'affecter les parcelles acquises à l'exploitation directe du parc ;
- l'intégration de conditions résolutoires relative à l'absence de caractère définitif des délibérations du conseil municipal de la Ville d'Angers prononçant le déclassement du domaine public des biens, autorisant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°134 et autorisant la conclusion du bail, du fait des délais de recours et de retrait qui ne seront pas expirés à la date de signature ;
- le versement à la Ville d'Angers (en vue d'un reversement partiel au Département de Maine-et-Loire) d'une redevance, d'un montant conforme aux recommandations de la Direction Immobilière de l'Etat émises par la lettre valant avis en date du 6 décembre 2024, en contrepartie de la mise à disposition des terrains et bâtis, et calculée, comme suit :
 - o au titre des cinq premières années, une redevance annuelle égale à 20 % de l'écart positif entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) réalisé et l'excédent brut prévisionnel figurant au compte d'exploitation prévisionnel ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

N° 6 (dans l'ordre du jour)

- à compter de la sixième année et jusqu'au terme du bail, une redevance égale aux deux parts cumulées suivantes :
 - 2 % du chiffre d'affaires global annuel HT, avec un montant minimum fixe garanti de 300 000,00 € indexé selon l'indice des loyers commerciaux ;
 - au-delà d'un résultat d'exploitation (Rex) égal à 2 000 000 €, 5 % de la quote-part du résultat d'exploitation annuel excédant 2 000 000 €.
- la prise en charge par la société SAS Looping T.B. des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Cette proposition répond ainsi aux attentes et enjeux exprimés par la Ville d'Angers et le Département de Maine-et-Loire et retranscrits notamment par les critères de sélection du règlement de l'appel à projets, à savoir :

- « contenu et qualité du plan de développement global et intention créatrice des projets » : à l'issue des négociations, la proposition du groupe Looping est à la fois innovante et ambitieuse et permet d'asseoir un développement fort du parc ;
- « montant de la redevance du bail emphytéotique et prix d'acquisition des actifs non immobiliers propriétés du GIP » : à date, le montant prévisionnel de la redevance sur la durée peut être estimé à 40 000 000 € (les deux collectivités, à date, ne perçoivent aucune redevance du GIP Terra Botanica et participent aux investissements dans le cadre du contrat de partenariat) ; le GIP Terra Botanica cédera, quant à lui, ses actifs selon un prix globalement proche de leur valeur nette comptable de 5 000 000 € ;
- « cohérence et robustesse du plan prévisionnel de financement » : le plan de financement et le compte d'exploitation associé ont fait l'objet d'une expertise et d'un travail très approfondi du groupe Looping ; la réalisation progressive des investissements permet d'en sécuriser la réalisation ; le financement sera assuré à la fois par les fonds propres du groupe et une dette bancaire à l'exclusion de tout financement de la Ville et du Département ; pour assurer le financement de l'hôtel, le groupe se rapprochera d'un ou plusieurs investisseurs ;
- « qualité de la démarche environnementale » : dans sa proposition, le groupe Looping détaille des engagements forts en matière de durabilité et de biodiversité adossés à des objectifs inspirés du label divertissement durable du Snelac (Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels).

Enfin, le Département doit, quant à lui, acquérir auprès du GIP Terra Botanica, moyennant le prix symbolique de 1 €, trois marques (Végétal Lab, Végétal Lab by Terra et Terra Nocta) ainsi que les noms de domaine propriété du GIP pour être ensuite concédés à la SAS Looping T.B. Une fois cette cession réalisée, le Département accordera à la SAS Looping T.B. une licence exclusive des marques et des noms de domaine précités ainsi que la marque Terra Botanica dont il est déjà propriétaire. La licence est consentie à titre gratuit, seule la mise à disposition des biens objet du bail donne lieu au versement d'une redevance dont 90 % est reversée au Département. Cette licence exclusive prendra fin au terme normal ou anticipé du bail auquel elle est associée, raison pour laquelle il est proposé que la Ville d'Angers intervienne à la signature du contrat de licence.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour, approuvant le déclassement des parcelles cadastrées section AB n°189 et AI n°307 et 419, d'une surface totale de 40ha 70a 03ca, du domaine public de la Ville d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 janvier 2025

Considérant la lettre valant avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 6 décembre 2024,

Considérant le rapport d'évaluation sur la redevance emphytéotique en date du 21 janvier 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

N° 6 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve la signature du bail emphytéotique administratif consenti par la Ville d'Angers à la SAS Looping T.B. concernant les parcelles bâties situées route d'Épinard et cadastrées section AB n°189 et 134, AI n°307 et 419, emprise de la totalité du parc Terra Botanica, d'une surface totale de 41ha 04a 30ca, pour une durée de 40 ans.

Autorise le maire, ou son représentant, à signer l'acte de cautionnement solidaire consenti par la société Ride Holding à la Ville d'Angers.

Autorise l'intervention de la Ville d'Angers pour la signature du contrat licence exclusive des marques et de noms de domaine consenti par le Département à la société SAS Looping T.B.

Autorise l'intervention de la Ville d'Angers pour la signature de l'acte réitératif de licence exclusive de marques et noms de domaine consenti par le Département à la société SAS Looping T.B.

Autorise le maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de ce bail emphytéotique administratif.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

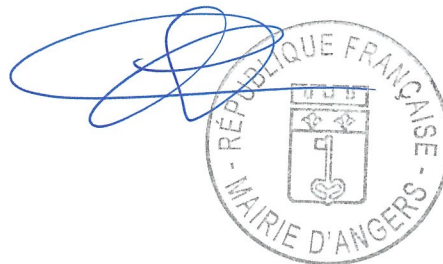
Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstentions : 10, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, M. Anthony GUIDAULT, Mme Marielle HAMARD, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Elsa RICHARD, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 7 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 janvier 2025 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 janvier 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 00*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI (à partir de la DEL-2025-2), Mme Anita DAUVILLON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2025-8), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Céline VERON, Mme Sonia PORTENGUEN

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER pour le vote de la DEL-2025-1

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Marielle HAMARD

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2025-9

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Elsa RICHARD.



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 28 janvier 2025.*

*La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 7 (dans l'ordre du jour)

Référence : **DEL-2025-7**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières
Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Approbation de la convention financière

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

EXPOSE

Depuis maintenant 15 ans, Terra Botanica, premier parc du végétal en Europe, est un élément structurant de l'attractivité touristique et économique du Département de Maine-et-Loire.

Les investissements initiaux du parc ont été financés majoritairement par le Département de Maine-et-Loire sur le terrain mis à disposition par la Ville d'Angers via un bail emphytéotique administratif. En sa qualité d'emphytéote, le Département de Maine-et-Loire a lui-même mis à disposition le site au groupement d'intérêt public (GIP) Terra Botanica.

Les deux collectivités ont par ailleurs octroyé au GIP Terra Botanica depuis sa création en 2015 des subventions d'investissement visant à développer le Parc.

La valorisation et la répartition des contributions des collectivités se présente ainsi :

REPARTITION INVESTISSEMENT TERRA BOTANICA	Département	Ville
Valorisation du foncier		2 368 740,00 €
Charge nette CD Investissement direct + Mandat SODEMEL	78 218 108,00 €	
Contribution GIP Investissement 2015	1 000 000,00 €	960 000,00 €
Contribution GIP Investissement 2016	780 000,00 €	720 000,00 €
Contribution GIP Investissement 2017	780 000,00 €	720 000,00 €
Contribution GIP Investissement 2018	240 000,00 €	760 000,00 €
Contribution GIP Investissement 2019	282 000,00 €	718 000,00 €
Contribution GIP Investissement 2020	324 000,00 €	676 000,00 €
Contribution GIP Investissement 2021	324 000,00 €	676 000,00 €
Contribution GIP Investissement 2022	436 000,00 €	564 000,00 €
Contribution GIP Investissement 2023	780 000,00 €	720 000,00 €
Contribution GIP Investissement 2024	812 500,00 €	750 000,00 €
TOTAL	83 976 608,00 €	9 632 740,00 €
Répartition	90 %	10 %

Afin notamment d'accroître l'attractivité du parc par la réalisation nécessaire d'un programme d'investissement ambitieux, sans engendrer de nouvelles dépenses lourdes pour leurs budgets, les deux collectivités membres du GIP ont souhaité faire appel à un investisseur-opérateur privé.

Par délibération du conseil municipal de ce jour, la Ville d'Angers a approuvé l'octroi à la société Looping, d'un bail emphytéotique administratif pour une durée de 40 ans moyennant le versement d'une redevance assise notamment sur le chiffre d'affaires avec un montant minimum fixe garanti.

Préalablement à la signature du bail précité, la résiliation du bail emphytéotique administratif consenti par la Ville d'Angers au Département de Maine-et-Loire a été approuvée en vertu d'une délibération du conseil municipal de ce jour. Les parties sont convenues que cette résiliation anticipée n'était assortie d'aucune indemnité, le Département de Maine-et-Loire bénéficiant du reversement d'une partie de la redevance versée par le nouvel emphytéote à la Ville d'Angers.

Au vu notamment des apports financiers et en nature consentis, les deux collectivités se sont rapprochées pour décider des conditions de répartition du produit de la redevance perçue par la Ville d'Angers auprès de la société Looping au titre du nouveau bail emphytéotique administratif.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

N° 7 (dans l'ordre du jour)

Aussi, il est proposé, dans le cadre d'une convention financière, que le produit de la redevance perçue par la Ville d'Angers au titre du nouveau bail emphytéotique administratif soit reversé au Département selon la clé de répartition précitée, soit 90 % pour le Département de Maine-et-Loire et 10 % pour la Ville d'Angers.

Cette convention financière, indissociable du bail emphytéotique, aura une durée identique audit bail.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 janvier 2025

DELIBERE

Approuve les conditions de la convention financière Terra Botanica conclue entre la Ville d'Angers et le Département de Maine-et-Loire, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstentions : 10, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, M. Anthony GUIDAULT, Mme Marielle HAMARD, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Elsa RICHARD, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 8 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 janvier 2025 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 janvier 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 00*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI (à partir de la DEL-2025-2), Mme Anita DAUVILLON, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2025-8), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA

Etaient excusés : M. Benoit PILET, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Céline VERON, Mme Sonia PORTENGUEN

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER pour le vote de la DEL-2025-1

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Marielle HAMARD

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2025-9

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Elsa RICHARD.



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 28 janvier 2025.*

*La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025
N° 8 (dans l'ordre du jour)

Référence : **DEL-2025-8**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN -

Hauts-de-Saint-Aubin - Terra Botanica - Dissolution du groupement d'intérêt public (GIP) Terra Botanica

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

EXPOSE

Depuis maintenant 15 ans, Terra Botanica, premier parc du végétal en Europe, est un élément structurant de l'attractivité touristique et économique du Département de Maine-et-Loire.

Les investissements initiaux du parc ont été financés majoritairement par le Département de Maine-et-Loire sur le terrain mis à disposition par la Ville d'Angers via un bail emphytéotique administratif. En sa qualité d'emphytéote, le Département de Maine-et-Loire a lui-même mis à disposition le site au groupement d'intérêt public (GIP) Terra Botanica.

Le GIP Terra Botanica a été constitué entre le Département, la Ville d'Angers, et le Comité départemental du tourisme, conformément au décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 et aux articles 98 et suivants de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011. L'arrêté préfectoral a approuvé la convention constitutive du GIP Terra Botanica le 5 février 2015.

Afin notamment d'accroître l'attractivité du parc par la réalisation nécessaire d'un programme d'investissement ambitieux, sans engendrer de nouvelles dépenses lourdes pour leurs budgets, les deux collectivités membres du GIP ont souhaité faire appel à un investisseur-opérateur privé.

Par délibération du conseil municipal de ce jour, la Ville d'Angers a approuvé l'octroi à la société Looping T.B., d'un bail emphytéotique administratif pour une durée de 40 ans.

La société Looping T.B. devant désormais assurer la gestion du parc Terra Botanica, la dissolution du GIP devra être prise par la prochaine assemblée générale du GIP, puis actée par l'autorité préfectorale.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 janvier 2025

DELIBERE

Autorise le représentant permanent de la Ville d'Angers à approuver la dissolution du GIP Terra Botanica, et ses modalités, lors de la prochaine assemblée générale qui sera convoquée à cet effet.

Autorise le maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstentions : 10, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, M. Anthony GUIDAULT, Mme Marielle HAMARD, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Elsa RICHARD, Mme Céline VERON, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD

Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes

